

DEPARTEMENT DU FINISTERE COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTS D'ARREE COMMUNAUTE	EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Réunion ordinaire du 09 avril 2024
---	---

Membres en exercice	Qui ont pris part à la délibération	Date de la convocation	Date d'affichage
31	25 + 3 pouvoirs	29 mars 2024	29 mars 2024

N° délibération	Objet
2024-019	Modification du tableau des emplois

Le neuf avril 2024 à 17 heures 30 mn, le conseil communautaire, convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par loi au centre de Ti menez Are à Brasparts sous la présidence de Jean-François DUMONTEIL, Président.

Étaient présents :

BERRIEN : Hubert LE LANN, Barbara PERRON, Brigitte COURBEZ

BOLAZEC : Coralie JEZEQUEL

BOTMEUR : Eric PRIGENT

BRASPARTS : Anne ROLLAND, Jean-Yves BROUSTAL, Josiane GUINVARC'H, Philippe ROBERT-DANTEC

BRENNILIS : Marie-Noëlle JAFFRE, Alexis MANAC'H

HUELGOAT : Marc QUEMENER, Gérard TOSSER

LA FEUILLEE : Jean-François DUMONTEIL, Annie SALMAS

LOPEREC : Jean-Yves CRENN, Maryvonne LE GUILLOU

LOQUEFFRET : Sylvie ALLAIN, Alain HAMON

PLOUYE : Grégory LE GUILLOU, Arnaud COZIEN

SAINT-RIVOAL : Mickaël TOULLEC

SCRIGNAC : Georges MORVAN, Jean LE GAC, André PAUL

Pouvoirs : Marie-Brigitte BRETHERS à Gérard TOSSER, Typhaine BODENEZ à Annie SALMAS, Eric GONIDEC à Jean-Yves CRENN

Secrétaire de séance : Eric PRIGENT

Le tableau des emplois avait été modifié en septembre 2022, depuis cette date les évolutions des services nécessitent de le modifier à nouveau.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant qu'en cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la même catégorie dans les conditions fixées à l'article 3-2 ou 3-3 de la loi du 26 janvier 1984 ;

Vu le transfert à venir de la compétence Eau et Assainissement et le choix d'exercer en régie cette compétence.

Vu la nécessité de créer d'un emploi spécifique pour la facturation de la redevance déchets ménagers

Vu l'augmentation de 0,2 ETP des temps à l'office de tourisme au regard du nombre croissant de la fréquentation touristique

Le Président propose à l'assemblée, les modifications du tableau des emplois suivantes :

SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT (au 01 janvier 2025)					
EMPLOI	GRADES ASSOCIES	CATEGORIE	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Directeur service Eau et Assainissement	Ingénieur Ingénieur Principal Technicien Principal Technicien 1 ^{ère} cl Technicien 2 ^{ème} cl	A B	0	1	TC
Technicien Assainissement non collectif et responsable de conduite de travaux	Technicien principal 2 ^{ème} cl Technicien principal 1 ^{ère} cl Agent de maitrise principal Agent de maitrise	B C	0	1	TC
Agent technique Eau/Assainissement, Référent Electromécanique	Technicien Agent de maitrise principal Agent de maitrise Adjoint technique principal 1 ^{ère} cl Adjoint technique principal 2 ^{ème} cl Adjoint technique	B C	0	1	TC
Agent technique Eau et Assainissement Référent installations et réseaux	Technicien Agent de maitrise principal Agent de maitrise Adjoint technique principal 1 ^{ère} cl Adjoint technique principal 2 ^{ème} cl Adjoint technique	B C	0	2	TC

Gestionnaire administratif(ve) Eau, Assainissement Collectif et SPANC	Rédacteur	B			
	Adjoint administratif 1 ^{ère} cl		0	1	TC
	Adjoint administratif 2 ^{ème} cl	C			
SERVICE TECHNIQUE (au 01 juin 2024)					
Gestionnaire administratif(ve) et comptable	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} cl				
	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} cl	C	0	0,8	TNC
	Adjoint administratif				
SERVICE TOURISME (au 01 juin 2024)					
Chargé (e) d'accueil	Rédacteur	B			
	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} cl				
	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} cl	C	0,8	1	TC
	Adjoint administratif				

Il est précisé que les emplois du service Eau et Assainissement ne seront effectifs qu'au 01 janvier 2025 lors de la prise de compétence et l'emploi actuel de responsable Eau et Assainissement au service technique deviendra au 01 janvier 2025 celui de directeur au service Eau et Assainissement.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Vu le tableau des emplois en annexe,

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Président,
- de modifier le tableau des emplois tel qu'indiqué ci-dessus,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

Pour extrait certifié conforme au registre,
Le Président,

Le secrétaire,



MONTS D'ARRÉE COMMUNAUTÉ

TABLEAU DES EMPLOIS

au 1er juin 2024

Envoyé en préfecture le 11/04/2024
Reçu en préfecture le 11/04/2024
Publié le
ID : 029-200067197-20240409-2024019-DE

EMPLOI	GRADE MINIMUM	GRADE MAXIMUM	CONTRACTUEL A DEFAULT	POSTE BUDGETISÉ	ÉQUIVALENT TEMPS PLEIN	POURVU
ADMINISTRATIF						
Direction des services communautaires	Rédacteur Ppal 1ère CI	Attaché	OUI	1	1	1
Chargé(e) de coopération territoriale CTG	Rédacteur	Attaché	OUI	1	1	1
Ressources humaines	Rédacteur	Rédacteur Principal 1ère CI	OUI	1	1	1
Comptable	Adjoint administratif Ppal 2è CI	Rédacteur Principal 1ère CI	OUI	1	1	1
Gestionnaire administratif(ve)	Adjoint administratif Ppal 2è CI	Rédacteur Principal 2ème CI	OUI	1	1	1
TECHNIQUE						
Responsable des services techniques	Technicien	Technicien principal 1ère ci	OUI	1	1	1
Gestionnaire administratif(ve) et comptable	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 1 CI	OUI	1	0,8	1
Agent technique polyvalent	Adjoint technique	Agent de maîtrise	OUI	1	1	1
Agent technique polyvalent	Adjoint technique	Adjoint technique Ppal 1ère CI	OUI	4	4	4
Agent technique déchets ménagers	Adjoint technique	Adjoint technique Ppal 1ère CI	OUI	3	3	3
Agent technique référent espaces naturels	Adjoint Technique	Agent de maîtrise	OUI	1	1	1
Agent technique espaces naturels	Adjoint technique	Adjoint technique Ppal 1ère CI	OUI	1	1	1
EAU et ASSAINISSEMENT						
Directeur Eau et Assainissement	Technicien	Ingénieur principal	OUI	1	1	1
Technicien Assainissement non collectif et responsable de conduite de travaux	Agent de maîtrise	Technicien principal 1ère classe	OUI	1	1	1
Agent technique Eau/Assainissement, Référent Electromécanique	Adjoint technique	Technicien	OUI	1	1	1
Agent technique Eau et Assainissement référent installations et réseaux	Adjoint technique	Technicien	OUI	2	2	2
Gestionnaire administratif(ve) Eau, Assainissement Collectif et SPANC	Adjoint administratif	Rédacteur	OUI	1	1	1

<u>ANIMATION</u> Animateur France Services, Référent cyber base Animateur France Services Agent animation jeunesse Animateur Enfance jeunesse	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation Ppal 1ère CI	OUI	1	1
	Adjoint administratif	Adjoint administratif Ppal 1ère CI	OUI	1	1
	Adjoint d'animation	Animateur	OUI	1	1
	Adjoint d'animation principal 2 (Animateur	OUI	1	1
<u>TOURISME</u> Chargé(e) d'accueil Agent d'accueil et d'entretien au gîte d'étape	Adjoint administratif	Rédacteur	OUI	3	2,8
	Adjoint technique	Adjoint technique Ppal 1ère CI	OUI	1	0,57